

Aouste sur Sye, le **23 AVR. 2025**

Affaire suivie par : Mme Bathilde SENTENAC
Service : Urbanisme
urbanisme@cccps.fr - Tél : 04 75 40 03 89

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
VAL DE DRÔME EN BIOVALLEE
Monsieur le Président
Ecosite du Val de Drôme
96 Ronde des Alisiers
26400 EURRE

Nos Réf : EzGEDC250969
Objet : Avis sur le PLUI de la CCVD

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCVD le 7 février 2025, afin que la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme puisse émettre un avis en tant que personne publique associée, et je vous en remercie.

Après une lecture attentive des différents documents composant le dossier du projet de plan arrêté, vous trouverez ci-après, nos différentes remarques suite à la réunion avec les maires des communes limitrophes du territoire de la CCVD, nos représentants au Syndicat du Scot et l'Exécutif, qui s'est déroulée le jeudi 17 avril 2025.

1/ Le recensement de la consommation foncière est incomplet et en contradiction avec le SCOT : les zones 1AU (9 ha) et les zones 2AU (2,1 ha), ne sont pas comptabilisées : seules les zones AU (AUA, AUC, AUE, et AUH) représentant 88 ha, le sont.

En outre, deux projets ne sont également pas pris en compte pour le décompte final, à savoir : le CFA de Livron (8 ha) et la zone de Chamgrand à Loriol (18,8 ha). Ce dernier projet, d'intérêt régional, ne pourra pas être comptabilisé par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (car ce document n'a pas été validé au niveau régional).

Il faut également souligner que la consommation foncière liée aux 170 emplacements réservés (extension de cimetière, création de parkings ...), et plus particulièrement ceux en zones naturelles et agricoles, n'entre pas dans le décompte de la consommation d'espaces future du projet.

De plus, la consommation d'espaces liée aux secteurs de taille et de capacité limitées (STECAL) en zone A (39) et N (23) est assez approximative car un nombre important de ces nouveaux secteurs ne génère pas de nouvelle surface consommée et la surface que représente les STECAL existants ne figure pas.

Il a été également relevé, dans les différents documents composant le dossier, une absence de chiffrage précis concernant le tourisme et plus particulièrement le développement des zones urbaines touristiques.

Aussi, considérant que lors de l'approbation du SCOT, des consommations foncières ont été autorisées pour chacune des communautés de communes, le décompte partiel réalisé dans ce projet de PLUI impacterait fortement et négativement la surface définie pour la CCCPS. Cela bloquerait le développement de notre communauté de communes contrairement à ce qui est écrit dans le SCOT.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

2/ **Les problématiques liées à la ressource en eau et la gestion de l'assainissement collectif sont insuffisamment traitées** : au vu du taux de croissance annuelle moyen projeté - 1 % entre 2021 et 2041, et de la consommation foncière envisagée, il est notamment indiqué dans le document « justification des choix », une vigilance sur la préservation de la ressource en eau mais, dans l'ensemble des documents composant le PLUI, il faut noter une absence de chiffres précis sur la ressource en eau disponible aujourd'hui et surtout la vérification de l'adéquation entre cette dernière et les besoins liés aux différents projets, et si différence il y a, quelles seront les solutions précises mises en œuvre.

En outre, ce projet de PLUI prévoit, notamment, pour Divajeu : le développement de la MFR (STECAL - 0,15ha) et l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones à vocation d'habitat et d'équipement à intérêt collectif (0,78ha), et pour la commune de Eurre : l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones à vocation d'habitat (1,8ha), et il convient de rappeler que la station d'épuration des eaux usées du crestois située à Crest gère les effluents de certaines communes de la CCCPS mais aussi ceux de Divajeu et de Eurre. Faute de données chiffrées (qualité et quantité des effluents supplémentaires), nous ne pouvons pas garantir leur traitement par la STEP sans compromettre le développement de la partie Ouest de la CCCPS en bloquant certains projets.

Aussi, compte-tenu des éléments précédemment développés et impactant le territoire de la CCCPS, l'avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCVD, est défavorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sincères salutations.

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

① 15 Chemin des senteurs - 26400 Aoustes sur Sye

☎ +33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr 🌐 www.cccps.fr

• AOSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• - SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY